

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 06-85-1903 nommant une commission chargée de la préparation de la Fête nationale du 14 juillet.

n° 06-85-1903

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 juin 1903

Numéro JO  
n° 85 du 15/06/1903

Date du numéro  
15 juin 1903

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Protectorat par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 6 juillet 1880 instituant le 14 juillet jour de fête nationale,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Une commission composée de : MM. Vennat, secrétaire général p. i., président; Amouroux, chef du service des travaux publics, secrétaire-trésorier ; Bastianello, directeur de la Compagnie de l'Afrique Orientale ; Delory, chef du service des douanes; MM.Kalos, commerçant; Kévorkoir, commerçant; Marioys, commerçant; Nourry, directeur de la Société industrielles; Pétiaux, commerçant; Piron, administrateur-adjoint, chargé de la police; A. Khigas, commerçant; Stividis, commerçant, est chargée de préparer la célébration de la fête du 14 juillet. La commission se réunira sur la convocation de son président.

#### Art. 2

— Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel Au Protectorat.

**Albert DUBARRY.**